

CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIEVRE



Un contrat partenarial

Le Contrat de Transition Écologique, est une nouvelle **démarche partenariale entre l'État, l'EPT et les acteurs socio-économiques** (entreprises et associations) **du territoire**.

Cette démarche a vocation à accompagner la réalisation **de projets contribuant à la mutation écologique et économique**. Le CTE soutient des projets opérationnels, pouvant être réalisés dans les 4 ans suivant la signature du contrat.

Une réponse aux préoccupations environnementales posées par le territoire

Les questions environnementales font parties des premières préoccupations des élus du territoire.

Quand il a fallu définir les orientations du projet de territoire, les élus ont préféré parler **d'exigences du bloc local afin de montrer les ambitions portées collectivement**. La première des quatre exigences, porte exclusivement sur les questions environnementales : « **Combattre les dérèglements climatiques et les nuisances** ».

Le CTE **va permettre de poursuivre cet engagement** de manière très opérationnelle, autour de trois orientations stratégiques et une première série de sept fiches-actions immédiatement opérationnelles.

D'autres actions, déjà identifiées pourront s'intégrer ultérieurement, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Le CTE intervient également **au moment de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de l'EPT**, qui détaillera de manière opérationnelle les engagements pris dans le Projet de Territoire, voté dans son ensemble lors du conseil du 21 décembre 2019.

CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIEVRE



Orientation n°1 : Soutien et développement des filières d'énergie renouvelable et de récupération.

Le recours aux énergies renouvelables contribue à l'amélioration de la qualité de l'air, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la stabilisation du prix de l'énergie.

FICHES ACTIONS :

→ **Economie circulaire et biodéchets** : l'EPT et GRDF ont décidé de mener une étude technico-économique visant à mettre en place une nouvelle stratégie de collecte et de valorisation des biodéchets.

→ **Des panneaux solaires pour le toit de mon école** : projet porté par la Coopérative Sud Paris Soleil qui consiste à équiper le toit de l'école La Plaine à Cachan de panneaux photovoltaïques au printemps 2020. Cette installation sera accompagnée d'un projet pédagogique et des actions de communication.

Orientation n°2 : La mobilité durable

Pour développer la pratique du vélo, du vélo à assistance électrique et de la marche à pied.

FICHES ACTIONS :

→ **Schéma directeur de la mobilité BioGNV** : Porté par GRDF, ce projet a pour objectifs d'avoir une vision territoriale des besoins en déploiement du BioGNV et de proposer une stratégie de déploiement de stations BioGNV à l'horizon 2030 afin de permettre à chaque propriétaire/gestionnaire de flotte (public et privé) de disposer d'une alternative complémentaire au diesel et à l'essence.

→ **Verdissement de la flotte de distribution et d'acheminement du courrier sur le territoire et mise en œuvre des Ilots facteurs** : Porté par La Poste, ce projet vise à rapprocher les facteurs de leurs zones de distribution en créant des ilots. Sur la zone concernée, LAPOSTE a prévu à terme (2023) d'avoir des ilots sur les communes de : Fresnes, Arcueil, Orly, Villeneuve le roi, Villeneuve St Georges, Grigny (distribution de Juvisy), Viry Chatillon, Morangis, Savigny. La logistique urbaine durable est intégrée à la ville.

Orientation n°3 : Logistique durable :

Développer une stratégie de mutation des sites logistiques existants pour les transformer en espaces économiques logistiques plus durables, innovants, intégrés, et maillés avec le tissu urbain.

FICHES ACTIONS :

→ **Plan Stratégique pour la réussite de la transition de la logistique urbaine** : porté par le groupe La Poste, il s'agit de compléter le Centre de Mutualisation de La Poste, situé à Rungis par un Réseau d'Espace Urbain assurant principalement la fonction de services de proximité à valeur ajoutée et de conciergerie, en intégrant notamment une dimension sociale et solidaire.

→ **Définition d'un schéma de développement et d'aménagement du site du Triage – Territoire d'industrie** : Portée par l'EPT, cette étude, inscrite dans le dossier Territoire d'Industrie, doit permettre d'envisager l'évolution du site dans une logique d'ensemble, et aboutir à un pré-projet de transformation du Triage et d'une plus forte intégration urbaine.

→ **Etude en faveur du report modal des flux logistiques entrant sur le territoire – EPT Grand-Orly Seine Bièvre** : Portée par l'EPT, cette étude vise à soutenir une logistique plus innovante, génératrice de valeur et d'emplois, et moins impactante pour le territoire et ses habitants.